

Parking du centre-ville : la justice nous donne raison et le scandale apparaît au grand jour !

- L'affaire dépasse aujourd'hui largement le strict cadre local, les tribunaux viennent de se prononcer sur la validité du marché public passé par la commune d'Asnières en 2002 pour la construction d'un parking souterrain en centre-ville, celui-ci est jugé purement et simplement illégal - cf. arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris du 13 juin 2006 - il est même taxé par les commentateurs juridiques comme l'exemple à ne pas suivre dans une procédure de passation d'une délégation de service public ! (in bulletin hebdomadaire du 9 octobre 2006 de l'Actualité Jurisprudentielle de Droit Administratif, AJDA). La presse en a fait largement écho, **voir au verso la page parue dans Le Parisien du 2 novembre 2006.**

- Ce fiasco a eu des conséquences financières désastreuses et inexplicables pour la commune, il a fallu verser une indemnité de **816 000 euros** pour transiger sur un contrat qui, selon le préfet des Hauts-de-Seine et la justice, était illicite. Pourquoi cette transaction ?

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de transparence dans l'attribution de ce marché public ?

Pourquoi le Maire, Manuel Aeschlimann, n'a-t-il jamais présidé la commission d'appel d'offres dans cette affaire alors qu'il s'agit du plus gros contrat de la mandature ?

Que cache vraiment ce projet démentiel dénoncé à son tour par l'ex-directeur de cabinet du Maire qui fut son plus proche collaborateur pendant 6 ans ?

- Au moment où le Maire s'apprête à inaugurer en grande pompe, le 11 novembre prochain, le nouvel emplacement du monument aux morts dont le déplacement injustifié et dommageable pour le patrimoine local, est devenu le symbole d'un projet qui prend l'eau de toutes parts, les Asniérois doivent savoir à quoi servent leurs impôts en constante augmentation.

- Vous pouvez compter sur moi pour défendre les intérêts des contribuables et faire éclater la vérité sur ce scandale, c'est l'unique but de nos recours en justice.

Je demande la tenue d'un Conseil Municipal extraordinaire afin d'établir les responsabilités et redéfinir l'ensemble du projet.

Hubert MASSOL

Conseiller municipal, Président du groupe

« Rassemblement Populaire et Français pour Asnières »

www.massol.org